



J e a n F O L T Z E R

HEC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

**ASSOCIATION RESEAU APPUI
aux MEDECINS GENERALISTES**

**122 rue de Logelbach
68000 COLMAR**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association Réseau Appui aux Médecins Généralistes

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Réseau Appui aux Médecins Généralistes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans les notes de l'annexe :

« Provisions réglementées » concernant la provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement

« Subventions d'exploitation » concernant le suivi des fonds dédiés

« Autres informations » de l'annexe concernant la convention de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR).

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement :

Une analyse des besoins de trésorerie, tout au long de l'année, fait apparaître des décalages importants entre l'encaissement des recettes et le décaissement des charges. Une provision règlementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement, correspondant à 120 jours du budget de 2019, a été constituée au 31 décembre 2018 pour

un montant de 382 000 €. Le budget 2020 étant identique à celui de 2019, la provision règlementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement a été maintenue au même niveau au 31 décembre 2019.

J'ai apprécié dans le cadre de mes travaux, l'application de ces modalités particulières dans la comptabilité de votre association et la permanence de la méthode ainsi que la conformité aux statuts de votre association.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

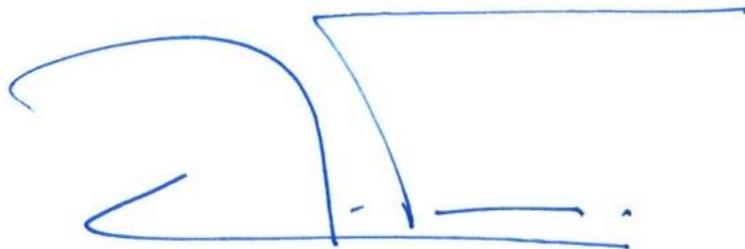
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 27 mars 2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a horizontal line and a vertical line that descends and curves back to the right.

Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

RESEAU APPUI MEDECINS GENERALISTES

Pour l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	1 206 909
Total des ressources (total des produits)	1 275 303
Résultat net comptable (Excédent)	2 104

Fait à Didenheim

Le 06/02/2020

Joel HAABY

Expert comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 785	1 449	337	168
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	74 079	53 132	20 948	13 135
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				30
Prêts				
Autres immobilisations financières	515		515	515
ACTIF IMMOBILISE	76 380	54 580	21 800	13 847
Comptes de liaison				
COMPTES DE LIAISON				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	1 150		1 150	732
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 181 266		1 181 266	1 060 560
Charges constatées d'avance	2 694		2 694	1 953
ACTIF CIRCULANT	1 185 110		1 185 110	1 063 244
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 261 489	54 580	1 206 909	1 077 092

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 257	5 304
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 104	1 953
FONDS PROPRES	9 361	7 257
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Subventions d'investissement	21 929	25 358
Provisions réglementées	382 000	382 000
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	403 929	407 358
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	413 290	414 614
Comptes de liaison		
COMPTES DE LIAISON		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 242	39 076
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 242	39 076
Fonds dédiés sur subventions	402 153	290 151
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	402 153	290 151
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 734	35 835
Dettes fiscales et sociales	309 215	295 532
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 275	1 883
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	341 224	333 250
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 206 909	1 077 092

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Production stockée			
Production immobilisée			
Dotations et produits de tarification			
Subventions d'exploitation et participations	1 140 773	1 254 238	946 772
Reprises et Transferts de charge	346	12 283	2 933
Cotisations	260	240	260
Autres produits			
Complément de rémunération des personnes hand			
Produits d'exploitation	1 141 379	1 266 761	949 964
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats non stockés et charges externes	138 362	160 074	151 716
Impôts et taxes	54 620	42 020	39 419
Salaires et Traitements	588 823	537 467	488 093
Charges sociales	236 146	241 476	219 128
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 429	6 659	7 852
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	11 166	5 188	798
Autres charges			120 650
Charges d'exploitation	1 037 545	992 884	1 027 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	103 833	273 877	-77 692
OPERATIONS FAITES EN COMMUN			
Produits de participations			
Produits des autres val. mobilières et créances de l			
Autres intérêts et produits assimilés	2 243	1 743	1 402
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d			
Produits financiers	2 243	1 743	1 402
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		31	
Différence négative de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières			
Charges financières		31	
RESULTAT FINANCIER	2 243	1 712	1 402
RESULTAT COURANT	106 077	275 589	-76 291
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 459	7 159	7 852
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Produits exceptionnels	8 459	7 159	7 852
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	30	250	7 690
Dotations aux amortissements et aux provisions		103 064	63 936
Charges exceptionnelles	30	103 314	71 626
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 429	-96 155	-63 773
Impôts sur les bénéfices	399	280	201

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Report des ressources non utilisées	123 222	4 438	254 676
Engagements à réaliser	235 224	181 640	112 950
EXCEDENT OU DEFICIT	2 104	1 953	1 461
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total des produits			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole			
Total des charges			

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RESEAU APPUI MEDECINS GENERALISTES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 206 909 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 2 104 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/01/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 306	422	3 942	1 785
Immobilisations incorporelles	5 306	422	3 942	1 785
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 456			13 456
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 128	15 989	3 494	60 623
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	61 584	15 989	3 494	74 079
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	30		30	
- Prêts et autres immobilisations financières	515			515
Immobilisations financières	545		30	515
ACTIF IMMOBILISE	67 435	16 411	7 466	76 380

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 138	253	3 942	1 449
Immobilisations incorporelles	5 138	253	3 942	1 449
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	12 663	794		13 456
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 787	7 382	3 494	39 675
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	48 449	8 176	3 494	53 132
ACTIF IMMOBILISE	53 587	8 429	7 436	54 580

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 358 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	515		515
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 150	1 150	
Charges constatées d'avance	2 694	2 694	
Total	4 358	3 843	515
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	599
Total	599

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	5 304	1 953		7 257
Résultat de l'exercice	1 953	2 104	1 953	2 104
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	25 358	5 000	8 429	21 929
Provisions réglementées	382 000			382 000
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	414 614	9 058	10 382	413 290

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions	382 000			382 000
Total	382 000			382 000
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Une analyse des besoins de trésorerie, tout au long de l'année, fait apparaître des décalages importants entre l'encaissement des recettes et le décaissement des charges. Une provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement, correspondant à 120 jours du budget de 2019, a été constituée au 31 Décembre 2018 pour un montant de 382 000.-euros. Le budget 2020 étant identique à celui de 2019, la provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement a été maintenue au même niveau au 31 Décembre 2019.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	39 076	11 166			50 242
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	39 076	11 166			50 242
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		11 166			
Financières					
Exceptionnelles		175 224			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 341 224 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 734	25 734		
Dettes fiscales et sociales	309 215	309 215		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 275	6 275		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	341 224	341 224		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	16 829
Dettes provis. pr congés à payer	58 356
Personnel - autres charges à payer	7 036
Charges sociales s/congés à payer	32 998
Charges sociales - charges à payer	1 756
Total	116 975

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Maintenance	82		
Maintenance	32		
Maintenance	83		
Maintenance	53		
Formation	316		
Assurance	781		
Assurance	685		
Téléphone	377		
Imprimés	284		
Total	2 694		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 732 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<i>Investissements</i>		106			106
<i>Fonctionnement</i>		221 362	60 000	174 447	335 809
<i>Fonctionnement charg</i>		63 222	63 222	60 000	60 000
<i>Rémunérations spécifi</i>		5 461		777	6 239
Total		290 151	123 222	235 224	402 154

Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 243	1 743
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	2 243	1 743
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		31
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		31
Résultat financier	2 243	1 712

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	30	
Produits des cessions d'éléments d'actif		30
Subventions d'investissement virées au résultat		8 429
TOTAL	30	8 459

Autres informations

Contributions volontaires

L'avis du Conseil National de la Comptabilité du 17 Juillet 1985 recommande la valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit. Cette contribution résulte d'un acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'Association, un travail, des biens ou d'autres services non rémunérés. Cette contribution ne représente aucun flux financier pour l'Association, les apports en temps ne donnent lieu à aucune rémunération de la part de l'Association.

L'Association a bénéficié, au cours de l'exercice 2019, de contributions volontaires qui ne sont pas valorisées.

Mise à disposition à titre gracieux

L'Association bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit pour les locaux suivants :

Bailleur	Adresse des locaux	Superficie
Apalib	30 rue du Général De Gaulle 68800 THANN	10 m ²
Centre Hospitalier Bischwiller	17 route de Strasbourg 67 BISCHWILLER	16,3 m ²
Centre Hospitalier Sélestat	23 rue Pasteur 67 SELESTAT	12 m ²
Centre Hospitalier Saverne	19 côte de Saverne 67 SAVERNE	non connu
MAIA Région colmarienne	7 rue Bruat 68000 COLMAR	15,2 m ²
MAIA 3 Pays Sundgau	39 av. du 8ème Régiment Hussards 68 ALTKIRCH	16,9 m ²

Pour les adresses suivantes, l'Association s'acquitte d'un loyer :

Bailleur	Adresse des locaux	Superficie
Hopital de Molsheim	5 cour des Chartreux 67 MOLSHEIM	17 m ²
Hopitaux Civils de Colmar	122 rue de Logelbach 68 COLMAR	108 m ²
Département du Bas Rhin	Espace Vauban - 3 rue Gustave Hirn 67 STRASBOURG	48,58 m ²
GHR Mulhouse Sud Alsace	5 rue du Docteur Mangenet 68 MULHOUSE	non connu

Convention de financement - Contrat d'objectifs et de moyens

Cette subvention doit financer le RAG dans ses missions dont la finalité est d'assurer la mise en œuvre de la plateforme d'appui à la coordination des parcours de santé complexes sur les deux départements alsaciens.

L'Association a conclu avec l'ARS un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) couvrant la période du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2020. La subvention allouée pour 2019 s'élevait à 1 145 773.-euros.

Elle a pour objet la couverture des frais engagés au titre des investissements à hauteur de 5 000.-euros et de 1 140 773.-euros au titre de la subvention de fonctionnement.

Financement des investissements

Le budget « Investissements » a été comptabilisé en subvention d'investissement au passif du bilan en intégralité. Les investissements engagés en 2019 s'élèvent à 16 411.- euros. La subvention affectée à ces investissements est rapportée au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elle finance (cf tableau de variation des fonds associatifs). Compte tenu de la subvention pour investissement non utilisée 2018 d'un montant de 11 510 euros, le solde de la subvention non utilisé au 31 Décembre 2019 s'élève à 129 euros.

Autres informations

Engagements de retraite

Par hypothèse, les salariés partent à la retraite à l'âge de 65 ans à leur propre initiative. La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- indemnité de fin de carrière calculée conformément à la Convention Hospitalisation privée à but non lucratif FEHAP
- coefficient de mortalité selon la table réglementaire TH/TF 00-02
- taux de rotation du personnel de 1% constant pour l'ensemble du personnel
- taux de progression annuelle des salaires de 1%
- taux d'actualisation annuel de 0,77%
- les charges sociales sont prises en compte au taux de 40%

L'indemnité de départ à la retraite calculée au 31 Décembre 2019 s'élève à 50 242.-euros.

L'Association a décidé d'appliquer la méthode préférentielle, et de comptabiliser les indemnités de départ à la retraite. Compte tenu de la provision pour départ à la retraite déjà constituée au 31 Décembre 2018 à hauteur de 39 076.- euros, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 11 166.- euros au 31 Décembre 2019.